



Annulation d'un bon de commande de voiture

Par **fleur1707**, le **05/03/2010** à **15:43**

Bonjour, je voudrai savoir j'ai commandé une voiture il y a deux mois (fin decembre). la livraison devait se faire avant le 29 février et aujourd'hui je l'ai toujours pas. Une semaine avant la livraison de la voiture, j'ai essayer de prendre contact plusieurs fois avec mon vendeur car j'avais plus de voiture, (l'ancienne est tombé en panne) qui ne ma repondu ni sur son portable ni au concessionnaire jusqu'au 3eme jour. Là, il m'annonce que je n'aurait pas la couleur demandé, que mon credit a été refusé 2 fois par sa direction et cela a à peine 3 jour avant la livraison. Il ma demandé de me renseigner a la banque pour faire également un credit. Mais celle-ci me la refuser ca cause de mon vendeur. J'ai décider alors t'annuler ma commande car ce n'est pas du tout ce que j'avais demandé. Mon vendeur me harcele en me disant que si je prenais pas la voiture, je devais prendre un avocat pour aller au tribunal. Suis-je dans mon droit d'annuler ma commande. A til le droit de me harcele autant?

Merci de me repondre. Merci d'avance.

Par **tayduy129**, le **05/03/2010** à **23:39**

Bonjour,

Normalement si la voiture subi un retour de plus d'une semaine par rapport à la date de livraison prévu, c'est un motif pour annuler ta commande.

Après j'ai pas très bien saisi l'histoire du crédit.

Bon courage.